

Qui décide pour Alstom ?

Par : Pierre-Yves Gomez



Une probable cession par Alstom de sa branche énergie à General Electric enflamme le débat politique, car elle pose le problème de la responsabilité des décisions dans les grands groupes. Surtout lorsque ces décisions sont si radicales qu'elles conduisent à amputer l'entreprise des deux tiers de son chiffre d'affaires. Qui a le droit de définir un virage stratégique de cette ampleur, et au nom de quelle logique ?

Le Monde.fr a le plaisir de vous offrir la lecture de cet article habituellement réservé aux abonnés du Monde.fr. Profitez de tous les articles réservés du Monde.fr en vous abonnant à partir de 1€ / mois | Découvrez l'édition abonnés

En droit, Alstom est une entreprise privée, qui est donc gérée de manière autonome par rapport aux pouvoirs et aux intérêts publics. Or une entreprise comme Alstom, avec ses 20 milliards d'euros de chiffre d'affaires dans l'énergie et le transport et ses 90 000 salariés, a un impact économique et social tel qu'il est difficile de la mettre sur le même plan qu'une petite entreprise avec laquelle le droit l'assimile pourtant.

D'où l'intervention du gouvernement pour que l'entreprise prenne au moins en considération d'autres offres de cession, comme celle de l'allemand Siemens. Intervention considérée par les uns comme

Évaluation du site

Site du quotidien national Le Monde. On y trouve le contenu de l'édition papier avec l'avantage de pouvoir accéder aux archives dont la consultation est gratuite, mais uniquement pour les articles les plus récents.

Cible
Grand Public

Dynamisme* : 235

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

nécessaire pour sauvegarder l'intérêt général, mais comme intempestive pour les autres au nom de l'autonomie des entreprises par rapport au politique.

Le débat reste néanmoins idéologique si on ne tient pas compte des données de gouvernance de l'entreprise. 57 % des actionnaires possèdent une part inférieure à 1 % du capital, alors que Bouygues en détient 29,3 %. L'assemblée générale est certes souveraine, mais elle ne se réunira qu'après la décision de cession des actifs à General Electric, qu'elle ne pourra, étant donné la structure de l'actionnariat, qu'entériner.

QUATORZE PERSONNES

C'est donc le conseil d'administration qui est le véritable maître du jeu pour définir le destin de l'entreprise à un moment si crucial de son histoire. Ayant reconnu « à l'unanimité les mérites stratégiques et industriels » de l'offre de General Electric, son appréciation est quasi définitive. Le conseil est ainsi l'instance suprême indiscutable pour juger de la validité non seulement de la stratégie de la société, mais même de sa transformation radicale. Or pour évaluer son pouvoir, il n'est pas inutile d'observer qui en est membre, en ouvrant la boîte noire de la gouvernance.

Le conseil d'administration d'Alstom est composé de quatorze membres, quatre femmes et dix hommes. Le président, Patrick Kron, est aussi directeur général : il cumule donc la fonction exécutive et la fonction de contrôle sur l'exécutif, ce qui est un point important quand l'entreprise cède les deux tiers de ses actifs. Deux administrateurs représentent Bouygues. Patrick Kron est aussi administrateur de Bouygues SA, ce qui constitue un mandat croisé. Neuf administrateurs sont considérés comme indépendants mais seulement quatre ont une fonction opérationnelle dans une entreprise ; les cinq autres déclarent que leur activité principale est d'être administrateurs de sociétés. Ils exercent plus de quatre mandats en France ou à l'étranger, comme Pascal Colombani qui préside par ailleurs l'équipementier Valeo, ou Klaus Mangold qui préside le groupe de voyage allemand TUI.

65 000 SALARIÉS VONT CHANGER D'EMPLOYEUR

Hors Patrick Kron, six administrateurs ont des profils d'industriels au sens où ils ont fait carrière dans l'industrie. Les sept autres ont une expérience dans les services, dont quatre exercent des fonctions dans la finance, la banque ou des fonds d'investissement. Enfin, la moitié du conseil est composée de personnalités étrangères : deux Américains, deux Britanniques, un Indien, un Espagnol et un Allemand. La cession de l'activité énergie d'Alstom à General Electric conduira 65 000 salariés dans le monde à changer d'employeur. Quatorze personnes en ont décidé ainsi. Plutôt que sur l'interventionnisme de l'Etat, le débat devrait porter sur la réalité du pouvoir dans nos entreprises.

L'auteur

Pierre-Yves Gomez est professeur de management stratégique et directeur de l'Institut français de gouvernement des entreprises à l'EM-Lyon.